

**DÉCLARATION**  
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle  
à la validation du permis de chasser

**La validation du permis de chasser n'est pas accordée :**

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende)**

**DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER**  
**Campagne de chasse 2017/2018**  
Code de l'environnement – articles L423-12 à L423-21 et R423-12 à R423-24

**Identification du demandeur :**

*Code barre*

**NOM :**  
**Prénom :**

**Adresse :**

« Déclaration sur l'honneur »

**Je soussigné,**  
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;  
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.  
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

**Certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement Bécasse 2017-2018**

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

**Fait à .....**  
**Le.....**

**Attention :** sans votre signature ci-dessus, nous ne traiterons pas votre demande de validation.

**COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE PERMIS PERMANENT**

Permis de chasser original  Duplicata   
Certificat provisoire de capacité  Document étranger

Numéro : ..... Délivré le : .....  
Par Préfecture.....ONCFS.....Pays.....  
Dans le cas du duplicata, précisez les références du permis original  
numéro ..... délivré le .....  
Votre date et lieu de naissance : .....

**Autorisation de chasser accordée par :**  
(pour mineurs et majeurs en tutelle)

Père / Mère / Tuteur\* : .....  
Juge des tutelles\* : .....

Le :                          Signature :

\* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

**En cas de changement d'adresse, veuillez compléter :**

**Nouvelle adresse :** \_\_\_\_\_

**Code Postal :** \_\_\_\_\_ **Commune :** \_\_\_\_\_

**Demande de renouvellement de la validation du permis de chasser 2017/2018**

Nature de la validation		Validation 2017/2018			
		En 2016/2017 Vous aviez choisi	Tarif 2017/2018	Votre choix pour 2017/2018	
Cas 1	Départementale petit gibier 72	<input type="checkbox"/>	120,00 €	<input type="checkbox"/>	..... €
Cas 2	Départementale petit et grand gibier 72	<input type="checkbox"/>	150,00 €	<input type="checkbox"/>	..... €
Cas 3	Nationale petit gibier	<input type="checkbox"/>	330,00 €	<input type="checkbox"/>	..... €
Cas 4	Nationale petit et grand gibier	<input type="checkbox"/>	402,00 €	<input type="checkbox"/>	..... €
2 <sup>ème</sup> département	Départements du 28, 37, 41, 49, 53 et 61 = cf. tarifs au verso. Pour un autre département, téléphonez au 02 43 82 84 34 et laissez-vous guider par notre hôtesse.	<input type="checkbox"/>	N° 2 <sup>ème</sup> Dép.	Petit gibier ou Petit et Grand Gibier	..... €
Option 1	Assurance chasse responsabilité civile de base	<input type="checkbox"/>	19,50 €	<input type="checkbox"/>	..... €
<b>Montant Total à Payer</b>					..... €

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Fédération Départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur ou auprès de l'administrateur de la Fédération Nationale des Chasseurs dans le cadre du Fichier National. Le traitement automatisé d'informations nominatives sur ce site a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés sous le numéro 1148381. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

## Demande de renseignements complémentaires :

Pour accélérer le traitement de votre validation en cas de difficulté, merci d'indiquer vos numéros de téléphone (domicile, portable) et votre adresse E-mail

Civilité : Madame ..... Monsieur .....

N° Téléphone domicile : ..... N° Téléphone Portable : .....

E-mail : .....

### INFORMATIONS SUR LE COUT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2017/2018

DETAIL DES MONTANTS		Validations départementales		Validations nationales	
		PG 72	PG et GG 72	National PG	National GG
63,00 €	TIMBRE FEDERAL DE LA SARTHE OU	63,00 €	63,00 €		
95,00 €	TIMBRE VALIDATION NATIONALE			95,00 €	95,00 €
30,00 €	TIMBRE GRAND GIBIER DEPARTEMENTAL		30,00 €		
53,14 €	REDEVANCE CYNEGETIQUE DEPARTEMENTALE + TAXE D'ETAT	53,14€	53,14€		
234,43 €	REDEVANCE CYNEGETIQUE NATIONALE + TAXE D'ETAT			234,43 €	234,43 €
72,00 €	TIMBRE GRAND GIBIER NATIONAL				72,00 €
	FRAIS DE DOSSIERS OBLIGATOIRE	3,86 €	3,86 €	0,57 €	0,57 €
<b>TOTAL</b>		<b>120,00€</b>	<b>150,00€</b>	<b>330,00 €</b>	<b>402,00 €</b>

**Nota Internet : les frais de dossier de toutes les validations par INTERNET sont réduits à 2 euros**

**Coût supplémentaire d'une seconde validation départementale pour un département limitrophe pris en même temps que la validation pour la Sarthe (validation bi-départementale).**

**Au-delà de deux départements, vous pouvez opter pour des validations temporaires 3 ou 9 jours.**

**Pour connaître les tarifs, contactez-nous au 02 43 82 84 34, car ils sont différents d'un département à l'autre.**

Pour un 2 <sup>nd</sup> département pris en même temps que la validation de la Sarthe.	Eure et Loir	Indre et Loire	Loir et Cher	Maine et Loire	Mayenne	Orne
	N°28 n° à préciser sur votre bon de commande	N°37 n° à préciser sur votre bon de commande	N°41 n° à préciser sur votre bon de commande	N°49 n° à préciser sur votre bon de commande	N°53 n° à préciser sur votre bon de commande	N°61 n° à préciser sur votre bon de commande
<b>Pour le petit gibier uniquement :</b>	<b>115,00€</b>	<b>106,00€</b>	<b>114,00€</b>	<b>117,00 €</b>	<b>120,00€</b>	<b>107,00€</b>
<b>Pour le petit et le grand gibier :</b>	<b>143,00€</b>	<b>131,00€</b>	<b>124,00€</b>	<b>Sanglier 124,00 €</b>	<b>152,00€</b>	<b>152,00€</b>

Lorsque le chasseur valide pour la première fois son permis de chasser, le montant de ces redevances est diminué de moitié, si cette validation intervient moins d'un an après l'obtention du Permis Permanent. La première validation annuelle du permis de chasser qu'il obtient l'habilité à chasser sur l'ensemble du territoire national.

Ceux qui auraient satisfait aux épreuves en 2017, mais n'auraient pas demandé leur validation en 2016/2017, devront solliciter un bon de commande nouveau chasseur 2017/2018 au secrétariat de la FDC 72 Le Grand Courtu 72210 VOIVRES LES LE MANS.